

CAHIER DES CHARGES



APPEL À LABELLISATION

Grande École du Numérique

Janvier 2023

PREAMBULE

Avant de déposer un dossier de candidature pour l'appel à labellisation, nous vous invitons à lire attentivement ce cahier des charges et notamment à en étudier les critères de recevabilité.

Sommaire

1.	Introduction	4
2.	Pourquoi rejoindre le réseau GEN, en tant que formation labellisée ?	4
3.	Les atouts qui feront la différence	5
4.	Labellisation	6
5.	Engagements des porteurs de projet	9
6.	Calendrier et procédure de candidature	10

INTRODUCTION

A propos de la GEN

Créée en 2015 par le gouvernement français, la Grande Ecole du Numérique (GEN) est un groupement d'intérêt public (GIP) composé d'acteurs publics et privés qui vise à propulser un maximum de personnes vers les métiers du numérique afin de **soutenir le développement économique des entreprises françaises qui font face à une pénurie de talents dans ce domaine.**

Pour ce faire, elle travaille sur 4 axes prioritaires :

- Le développement et l'accompagnement d'**un réseau de formations inclusives labellisées GEN**, disponibles sur l'ensemble du territoire et accessibles sans prérequis académiques, afin de favoriser la formation et l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi ou de la formation ;
- Le soutien à des **projets innovants** en amont et en aval de la formation au numérique qui permettent d'accompagner les personnes éloignées de l'emploi ou de la formation ;
- La mise à disposition d'**un portail grand public** comprenant des informations sur les métiers du numérique et un moteur de recherche exhaustif pour permettre à tout le monde de trouver une formation dans le numérique ;
- La production d'**observatoires** pour mieux cerner les besoins en compétences numériques et l'offre de formations disponibles dans les régions.

La GEN est pilotée par une assemblée générale qui fixe les orientations stratégiques du groupement. Sa composition est disponible sur notre site internet (<https://www.grandecolenumérique.fr/>)

A propos du réseau de formations labellisées GEN

Le Label GEN est attribué depuis 2016 par la voie d'appels à labellisation à des formations numériques de qualité, accessibles sans prérequis, qui développent **des pratiques pédagogiques adaptées et contextualisées pour répondre aux besoins des publics éloignés de l'emploi et de la formation**, en particulier les jeunes, les femmes et les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou d'une zone de revitalisation rurales (ZRR). Ce sont les « publics cibles » de la GEN.

Ainsi la GEN a créé **le plus grand réseau français de formations au numérique reconnu par les apprenants et les entreprises**. Depuis 2016, plus de 39 000 apprenants ont bénéficié de formations labellisées GEN et les taux de sorties positives ont été chaque année supérieurs à 70% (chiffres du rapport d'impact 2021).

POURQUOI REJOINDRE LE RESEAU GEN, EN TANT QUE FORMATION LABELLISEE ?

Le secteur du numérique offre plus de postes qu'il n'y a de candidats et continue de s'imposer comme un secteur à la croissance rapide et pourvoyeur massif d'emplois.

Les formations aux métiers du numérique sont une opportunité aussi bien pour les personnes peu ou pas qualifiées en recherche d'emploi que pour des salariés en reconversion professionnelle.

Si vous proposez un parcours de formation qui correspond aux critères de recevabilité décrits plus loin, rejoindre le réseau GEN vous permettra de vous appuyer sur **sa notoriété auprès des candidats, des recruteurs et des financeurs** mais également de bénéficier d'**une offre d'accompagnement** :

- au sourcing de candidats et candidates ;
- à l'insertion professionnelle ;
- à l'identification des sources de financements pour pérenniser la formation ;
- à la montée en compétence des formateurs.

En outre vos apprenants sans ressources pourront bénéficier d'**une aide subsidiaire versée par les CROUS**.

LES ATOUTS QUI FERONT LA DIFFERENCE

a. Votre formation est située dans un territoire prioritaire

La GEN veille à une répartition territoriale équilibrée de l'offre de formation dans une logique de rattrapage dans les territoires où l'offre de formation est moins étoffée que la moyenne. Elle s'assure également de la qualité d'intégration des formations dans les écosystèmes locaux et le développement de dynamiques partenariales sur des sujets comme le recrutement des apprenants et leur insertion professionnelle.

b. Le financement de votre formation est pérenne

La GEN prend également en compte les actions prévues par la formation pour assurer son bon déploiement garantissant la prise en charge financière totale des apprenants publics cibles de la GEN. La pérennisation des formations labellisées nécessite en amont la mobilisation des différents financeurs, notamment les financeurs de la formation professionnelle, pour atteindre l'équilibre financier du budget prévisionnel des sessions de formation.

c. Vous formez à un métier numérique porteur

Attention, vous devez former à un métier du numérique nécessitant l'acquisition de connaissances et de compétences techniques, et assurant une professionnalisation qui permet d'occuper un poste dans le secteur numérique. Afin de déterminer si votre formation entre dans le cadre de l'appel à labellisation GEN, vous pouvez consulter la liste des métiers du numérique de la cartographie de la GEN.

Vous devez vous assurer que le métier correspond aux besoins en compétences du territoire national et/ou à l'échelle d'un bassin local d'emplois. Pour cela, vous pouvez vous appuyer sur les travaux de la GEN disponibles sur son site internet (Observatoire régional des besoins en métiers et en compétences numériques par exemple).

d. Vous avez réfléchi à votre dispositif de recrutement des apprenants

Vous pouvez par exemple :

- nouer des coopérations avec les acteurs locaux œuvrant pour l'inclusion et au contact des personnes éloignées de l'emploi ou de la formation ;
- participer aux animations territoriales et événements de leur écosystème local, ainsi qu'aux salons auxquels la GEN participe ;

- organiser des rencontres physiques ou virtuelles dans une logique « aller vers » (ateliers, journées portes ouvertes, webinaires...);
- vous appuyer sur les outils de communication et de promotion mis à disposition par la GEN (réalisation de vidéos, d'articles ciblés, partage de campagnes de communication grand public...).

e. Vous avez identifié des besoins chez une entreprise partenaire

Pendant leur parcours de formation, les apprenants doivent réaliser une période d'immersion professionnelle : stage, alternance, projets tutorés réalisés avec des partenaires extérieurs, etc. La richesse des partenariats d'entreprises avec les porteurs de projet est un critère déterminant favorisant une insertion professionnelle durable en sortie de formation.

f. Vous contribuez à porter les valeurs de la GEN

La GEN tient à accueillir dans son réseau de formations labellisées des formations qui s'inscrivent dans une logique de qualité et d'engagement auprès des publics cibles de la GEN. Elle mettra en avant les formations qui intègrent dans leur déroulé les questions d'accessibilité du web, d'éco-conception des solutions, de la souveraineté numérique et du respect du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).

LABELLISATION

a/ Le label « Grande École du Numérique »

Le label « Grande École du Numérique » est attribué **par formation et non par structure**. Un même porteur de projet peut présenter la candidature de plusieurs formations au label GEN. Pour les formations sélectionnées dans le cadre de cet appel à labellisation, le label sera valable pour une durée de **trois ans**.

Tous les apprenants des formations labellisées Grande Ecole du Numérique peuvent déposer une demande d'aide subsidiaire auprès du CROUS. Cette aide financière, délivrée par les CROUS, est attribuée sous conditions de revenus en référence aux plafonds de ressources fixés pour l'attribution des bourses d'enseignement supérieur. Le dispositif a vocation à soutenir financièrement ces apprenants durant leur formation.

Tous les critères de recevabilité et de sélection des candidatures au label GEN devront être respectés par les formations labellisées pendant l'intégralité de leur labellisation.

b/ Critères de recevabilité

Après son dépôt, le dossier est examiné dans un premier temps pour déterminer si la demande remplit l'intégralité des **six critères de recevabilité ci-dessous** :

- soit le dossier est déclaré recevable, et il sera instruit par le comité de sélection ;
- soit il est rejeté, et la structure porteuse est notifiée de ce refus et pourrait candidater si elle le souhaite en se conformant à ces critères.

N°	Critère de recevabilité	Précisions
1	La formation doit former aux métiers du numérique.	La formation candidate prépare à un métier présent dans la cartographie des métiers du numérique disponible sur le site de la GEN.
2	La formation doit être accessible sans avoir un parcours professionnel ou académique antérieur en lien avec la formation ou le secteur.	<p>La formation n'applique pas de prérequis excluant les personnes qui souhaitent s'inscrire en formation sans avoir un parcours professionnel ou académique antérieur en lien avec la formation ou le secteur.</p> <p>La motivation doit être le critère principal de sélection des apprenants.</p>
3	La formation est certifiante.	<p>Le porteur de projet doit justifier l'enregistrement de la certification, lorsqu'il en est propriétaire, au répertoire national des certifications (RNCP) ou au répertoire spécifique (RS).</p> <p>Si le porteur de projet n'est pas propriétaire de la certification visée par sa formation, il doit présenter un accord de partenariat avec le certificateur en cours de validité.</p> <p>La certification visée doit être active au moment du dépôt de candidature.</p>
4	La formation doit comporter au minimum une période d'immersion professionnelle.	<p>La période d'immersion professionnelle consiste en la réalisation d'un ou de plusieurs stages ou de projets professionnalisants réalisés au sein de la structure pour le compte de clients externes.</p> <p>La formation peut également être réalisée en alternance (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage).</p>
5	L'organisme de formation s'engage à former au minimum 10 personnes différentes des publics de la GEN par session et à garantir une prise en charge des frais de formation pour ces apprenants.	<p>L'organisme de formation s'engage à former au moins 10 personnes différentes publics cibles de la GEN par session.</p> <p>L'intégralité des frais d'accès et des frais pédagogiques, y compris le passage de la certification, doit être financée pour ces 10 personnes.</p>
6	L'organisme de formation portant la candidature doit être certifié Qualiopi	<p>L'organisme de formation devra joindre une attestation du certificateur prouvant l'obtention de sa certification Qualiopi.</p> <p>Il doit également être à jour de ses obligations réglementaires, fiscales et sociales.</p>

c/ Critères de sélection

Les dossiers de candidature recevables sont appréciés selon les critères de sélection ci-dessous. Ces critères permettront au comité de sélection de déterminer la liste des formations qui seront labellisées par la GEN.

La liste des éléments appréciés décrits en précision de chaque critère n'est pas exhaustive. Des éléments spécifiques seront demandés aux formations majoritairement à distance.

Critères de sélection relatifs à la formation		
1	Garantir la pertinence et l'implantation de la formation sur son territoire	<p>Le métier auquel la formation prépare doit être un métier numérique en tension ou sur lequel une forte demande est pressentie pour les années à venir.</p> <p>Parmi les éléments appréciés : données chiffrées des besoins en emploi sur le territoire où la formation est organisée, implication des entreprises dans la conception de la formation, prise en compte des retours des acteurs mobilisés.</p>
2	Assurer la qualité de la formation délivrée	<p>Le porteur de projet présente sa stratégie et les actions de contrôle mises en place pour garantir la qualité de la formation délivrée et notamment de son animation.</p> <p>Parmi les éléments appréciés : cohérence de la formation par rapport à la certification visée (durée, modules de formation), méthodes pédagogiques mises en place, processus et critères de recrutement des formateurs.</p>
3	Pérenniser la formation	<p>Le porteur de projet mobilise les moyens nécessaires pour obtenir les financements et d'autres formes de soutien pour garantir l'organisation de sessions de la formation pendant et à l'issue du cycle de labellisation.</p> <p>Parmi les éléments appréciés : dates des prochaines sessions prévues, caractère effectif et solidité des partenariats du projet notamment concernant le financement de la formation et le sourcing des publics cibles de la GEN, la structure du budget de la formation et les éventuelles perspectives d'évolution, le référencement et la communication de la formation.</p>
Critères de sélection relatifs aux publics cibles de la GEN		
4	Attirer les publics cibles de la GEN pour les former	<p>Des actions de sourcing spécifiques sont mises en place par le porteur de projet pour faire connaître la formation auprès des publics cibles de la GEN et les convaincre d'intégrer la formation candidate.</p>

		<p>Parmi les éléments appréciés : estimation du nombre de publics cibles accueillis par session, proportion du nombre de publics cibles accueillis par rapport au volume d'apprenants total par session, détails des actions de sourcing mises en place ou prévues, indicateurs et retours sur leur efficacité, éventuelles difficultés.</p>
5	Garantir la réussite de la formation pour les apprenants	<p>Le porteur de projet met en place des pédagogies favorisant la motivation et l'engagement des apprenants en formation afin d'éviter les abandons en cours de formation. Il développe également des actions d'accompagnement social afin que les freins périphériques à la formation soient pris en charge (difficultés personnelles et/ou matérielles, etc.)</p> <p>Parmi les éléments appréciés : justification des méthodes pédagogiques choisies par rapport aux besoins des apprenants publics cibles, anticipation et suivi des abandons, détails des actions de l'accompagnement social.</p>
6	Favoriser les sorties positives pour les apprenants	<p>Le porteur de projet accompagne les apprenants vers l'emploi ou vers une poursuite de formation.</p> <p>Parmi les éléments appréciés : détails des actions de l'accompagnement vers l'emploi, organisation et type d'immersion professionnelle, type de certification préparée, prise en compte des pré-requis éventuels liés au passage de certification, durée de validité de la certification taux de passage et de réussite à la certification préparée, taux de sorties positives et de retour à l'emploi des apprenants issus de précédentes sessions de la formation candidate, suivi des apprenants post-formation, animation du réseau d'alumni.</p>

ENGAGEMENTS DES PORTEURS DE PROJET

La labellisation donne lieu à la signature d'une convention entre la Grande École du Numérique et le porteur de projet.

En cas de modifications apportées au projet tel que décrit par son dossier de candidature, le porteur de projet en informe la Grande École du Numérique qui, en fonction des modifications apportées, se réserve le droit d'apprécier le maintien du label à la formation après en avoir informé le comité de sélection.

a/ Démarrage régulier de sessions de formations

Le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre, tout au long de l'exécution de la convention de labellisation, tout moyen et toute démarche visant à organiser au moins une session de formation par année de labellisation. Il communique régulièrement avec la GEN sur les démarches entreprises et les éventuelles difficultés rencontrées.

b/ Transmission d'informations à la GEN

Tous les porteurs de projet de formations labellisées auront accès à un espace dédié sur le site de la Grande École du Numérique. Cet espace précise les modalités de remontée d'informations à la Grande École du numérique et permet au porteur de projet de mettre à jour les informations concernant la mise en œuvre de la formation.

c/ Contrôle d'assiduité pour les apprenants bénéficiant de l'aide du CROUS

Conformément à l'article 13 du décret n°2017-548 du 14 avril 2017 relatif à l'aide accordée aux personnes inscrites dans une formation labellisée par la GEN, le porteur de projet contrôle le respect des obligations d'assiduité aux cours et de présence aux examens des apprenants bénéficiant de l'aide accordée en application de ce décret. Le porteur de projet informe le CROUS compétent des manquements des apprenants concernés à ces obligations. La GEN veillera au respect de cette obligation par le porteur de projet.

d/ Communication et référencement de la formation labellisée

Le porteur de projet s'engage à respecter les consignes de communication de la Grande Ecole du Numérique concernant l'apposition des différents logos de la Grand Ecole du Numérique sur les supports de communication relatifs à la formation labellisée.

Le porteur de projet s'engage à référencer ses sessions de formation auprès du CARIF-OREF ainsi que sur la plateforme Mon Compte Formation. La Grande Ecole du Numérique peut utiliser les informations fournies sur ces plateformes pour référencer les formations labellisées sur son site internet. Le porteur de projet s'engage également à enregistrer les informations concernant les demandeurs d'emploi entrés en formation sur la plateforme KAIROS de Pôle emploi.

CALENDRIER ET PROCEDURE DE CANDIDATURE

a/ Calendrier

La procédure de candidature au label GEN est ouverte en permanence et fonctionne par relevés périodiques.

Des informations actualisées, notamment les dates de relevés de candidature, de comités de sélection sont publiées sur le site de la Grande École du Numérique (www.grandeecolenumérique.fr).

Vous y trouverez également une foire aux questions qui vise à accompagner les porteurs de projet dans le dépôt de candidatures.

b/ Candidature en ligne

Le dossier de candidature est un formulaire à remplir en ligne depuis le site de la Grande École du Numérique. Pour être pris en compte, tout dossier de candidature doit être complet et validé au nom du représentant légal de la structure qui endossera la convention de labellisation.